REPUBLIQUE FRANCAISE

## Délibération du Conseil Municipal

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE** 

Séance du 7 FEVRIER 2019 - 20 h 30

### VILLE DE RIORGES

N° 2\_2

OBJET :

#### **FINANCES**

DEMOLITION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU

REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME

#### LE MAIRE CERTIFIE

- 1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 8 février 2019.
- 2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, maire; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD<sup>(1)</sup>, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, adjoints; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET<sup>(2)</sup>, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, conseillers municipaux.

(2) Thierry ROLLET arrivé pour la question 2.1

#### Absents avec excuses:

Véronique MOUILLER, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints*; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Monique VIAL, conseillers municipaux.

#### Absents sans excuses :

**Guy CONSTANT** 

Secrétaire élu pour la durée de la session : André CHAUVET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES		
Véronique MOUILLER Nabih NEJJAR Stéphane JEVAUDAN Alain ASTIER Christian SEON Blandine LATHUILIERE Andrée RICCETTI Monique VIAL Nathalie TISSIER-MICHAUD (jusqu'à son arrivée pour la question 2.1) Thierry ROLLET (jusqu'à son arrivée pour la question 2.1)	Isabelle BERTHELOT Eric MICHAUD Pierre BARNET Roland DEVIS Bernard JAYOL Pascale THORAL Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON Martine SCHMÜCK Gilles CONVERT		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190207-2\_2-DE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019 Affichage : 08/02/2019

<sup>(1)</sup> Nathalie-TISSIER-MICHAUD arrivée pour la question 2.1

#### FINANCES

# DEMOLITION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 29 juin 2017, le conseil municipal avait voté une autorisation de programme concernant la construction d'un local pour la pétanque du Vieux Beaulieu. La programmation des travaux était envisagée courant 2017 pour une durée estimée à 6 mois à compter de l'attribution des marchés.

A la suite de modifications sollicitées dans l'aménagement du parc et du local, l'estimation globale a été revue et s'élève à 330 000 € TTC.

Il est donc proposé de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour cette opération.

Pétanque	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
DCM du 7 juillet 2017	180 000	20 000	160 000	ie.
DCM du 7 février 2019	330 000	10 000	90 000	230 000

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 ; Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1. approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, soit : 330 000 TTC ;
- 2. approuve les crédits de paiement inscrits au budget général de la commune de Riorges nature 2313, fonction 414 et opération 106, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant intervenir :

2017: 10 000 €2018: 90 000 €2019: 230 000 €

Ont signé au registre tous les membres présents Certifié, Riorges, le 8 février 2019 Le Maire Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190207-2\_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019 Affichage : 08/02/2019